

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2013

Publication : 02/05/2013

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 25 AVRIL 2013

Délibération numéro 13 – 01 - 003

Dossier n°3 : Le budget supplémentaire 2013 et l'affectation du résultat 2012.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 25 mars 2013, s'est réuni le jeudi 25 avril 2013 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne en présence de Madame Carine TRIMOUILLE, Sous Préfète, Directrice de Cabinet de Madame la Préfète de la Loire, et sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT.

Le quorum de l'assemblée était atteint (17 membres présents sur un total de 22 administrateurs, et 3 pouvoirs donnés)

Étaient présents :

Madame Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-François BARNIER - Jean-Claude BERTRAND - Georges BONNARD – Claude BOURDELLE – Jean-Claude BURDIN (Vice-président) – André CELLIER (Vice-président) – Dominique CROZET – Roger DAMAS - Paul DUCRUET – Joël EPINAT - Joseph FERRARA - Claude GIRAUD (Vice-président) - Alain GUILLEMANT - Bernard PHILIBERT (Président) - Jean-Claude REYMOND - Raymond VACHER.

Étaient excusés :

Madame Solange BERLIER.

Messieurs Jean-Claude CHARVIN (pouvoir donné à Bernard PHILIBERT) - Alain LAURENDON - René LAPALLUS (pouvoir donné à Alain GUILLEMANT) – Iwan MAYET (pouvoir donné à André CELLIER).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2013

Publication : 02/05/2013

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le projet de budget doit permettre l'affectation du résultat 2012 (7 626 815,45 €). Ce résultat permettra de financer les restes à réaliser et de limiter le recours à l'emprunt. Des ajustements budgétaires sont également proposés, sans création de mesures nouvelles.

I – L'intégration du résultat 2012 et le financement des restes à réaliser.

Les dépenses 2012 ayant fait l'objet d'un engagement juridique et qui seront mandatées en 2012 s'établissent à 5 300 811,91 €, répartis de la manière suivante :

☞ Section d'investissement : 4 419 442,72 €.

☞ Section de fonctionnement : 881 369,19 €.

Pour financer ces restes à réaliser, il convient d'utiliser une partie du résultat excédentaire 2012 soit 5 300 811,91 €. Le solde de l'excédent 2012 (2 325 935,92 €) permettra de réduire le recours à l'emprunt.

II – L'intégration du résultat 2012 et la limitation du recours à l'emprunt.

Lors du BP 2013, l'emprunt destiné à équilibrer la section d'investissement a été voté à un montant de 2 893 200 €. Le solde du résultat excédentaire 2012, après financement des restes à réaliser, s'établit à 2 326 003,54€

Comme les années précédentes, il est proposé d'utiliser ce solde excédentaire pour limiter le recours à l'emprunt. Au terme de toutes les opérations du budget supplémentaire, l'emprunt d'équilibre serait ramené ainsi de 2 893 200 € à 567 196,46 €.

III – Les ajustements budgétaires.

Les principaux mouvements de crédits concernent les autorisations de programme et les crédits de paiements du programme immobilier votés en décembre dernier à l'occasion du BP. Il conviendrait de les actualiser suite à la présentation par les maîtres d'œuvre des avant projets définitifs.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2013

Publication : 02/05/2013

**Vu le rapport présenté par le Président,
le conseil d'administration prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les mouvements de crédits mentionnés en annexe 1, 2, 3 et 4.

Article 2 :

L'excédent de clôture constaté au compte administratif 2012 (7 626 815,46 €) sera affecté de la manière suivante :

- ✓ 5 056 465,15 € en recette d'investissement à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »,
- ✓ 1 688 981,12 € en recette d'investissement à l'article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- ✓ 881 369,19 € en recette de fonctionnement à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Article 3 :

Dans le cadre de l'opération de construction de la caserne de Saint Etienne la Métare, le conseil d'administration décide de porter l'autorisation de programme de 2 305 000 € à 2 430 000 €. Les crédits de paiement 2013 restent inchangés et s'établissent à 1 400 000 €.

Article 4 :

Dans le cadre de l'opération de construction de la caserne de Saint Cyr de Valorges, le conseil d'administration décide de porter l'autorisation de programme de 395 000 € à 455 000 €. Les crédits de paiement 2013 restent inchangés et s'établissent à 350 000 €.

Article 5 :

Dans le cadre de l'opération de construction de la caserne de Saint Héand, le conseil d'administration décide de porter l'autorisation de programme de 890 000 € à 990 000 €. Les crédits de paiement 2013 restent inchangés et s'établissent à 450 000 €.

Article 6 :

Dans le cadre de l'opération de restructuration du centre technique départemental du matériel, le conseil d'administration décide de porter l'autorisation de programme de 440 000 € à 560 000 €. Les crédits de paiement 2013 restent inchangés et s'établissent à 400 000 €.

Article 7 :

Dans le cadre de l'opération de construction de la caserne de Montagny, le conseil d'administration décide de porter l'autorisation de programme de 170 000 € à 270 000 €. Les crédits de paiement 2013 restent inchangés et s'établissent à 140 000 €.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2013

Publication : 02/05/2013

Article 8 :

Dans le cadre de l'opération de construction de la caserne de Charlieu, le conseil d'administration décide de porter l'autorisation de programme de 1 210 000 € à 1 320 000 €. Les crédits de paiement 2013 restent inchangés et s'établissent à 400 000 €.

Article 9 :

Dans le cadre de l'opération de construction de la caserne de Saint Just Saint Rambert, le conseil d'administration décide de porter l'autorisation de programme de 930 000 € à 951 000 €. Les crédits de paiement 2013 évoluent également de 9 500 € à 30 500 €.

Article 10 :

Dans le cadre de l'opération de construction de la caserne de Périgneux, le conseil d'administration décide de porter l'autorisation de programme de 605 000 € à 608 000 €. Les crédits de paiement 2013 évoluent également de 3 100 € à 6 100 €.

Article 11 :

Dans le cadre de l'opération de construction de la caserne de Chavanay, le conseil d'administration décide de porter les crédits de paiement 2013 de 12 100 € à 48 763 €. L'autorisation de programme reste inchangée.

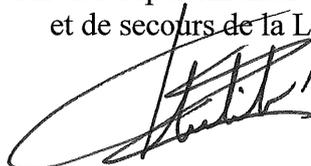
Article 12 :

Dans le cadre de l'opération de construction du plateau technique incendie, le conseil d'administration décide de diminuer les crédits de paiement 2013 de 137 300 € à 76 637 €. L'autorisation de programme reste inchangée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	20 (dont 2 pouvoirs).
<u>Abstention</u> sur la proposition de délibération :	0
Vote <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2013
Publication : 02/05/2013**Annexe 1 : dépenses de fonctionnement.**

CHAPITRES	INTITULES	MONTANTS
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	857 969 €
012	CHARGE DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-14 600 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	38 000 €
66	CHARGES FINANCIERES	0 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	276 172 €
022	DEPENSES IMPREVUES	0 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-276 172 €
	TOTAL DES DEPENSES	881 369 €

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2013
Publication : 02/05/2013**Annexe 2 : recettes de fonctionnement.**

CHAPITRES	INTITULES	MONTANTS
70	PRODUITS ET SERVICE DU DOMAINE ET VENTES	0 €
74	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	0 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 €
64	ATTENUATIONS DE CHARGES	0 €
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	881 369 €
	TOTAL DES RECETTES	881 369 €

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2013

Publication : 02/05/2013

Annexe 3 : Recettes d'investissement .

CHAPITRES	ARTICLES	INTITULES	MONTANTS
10	10 221	Dotation globale d'équipement (DGE)	0 €
	10 222	Fonds de compensation pour la TVA	0 €
	10 228	Autres fonds globalisés	0 €
	1 068	Excédent de fonctionnement capitalisé	5 056 465 €
13	1 331	Fonds d'aide à l'investissement des sdis	0 €
	1 313	autres subventions d'investissement	0 €
16	1 641	Emprunts	-2 326 004 €
28	28 031	frais d'études	0 €
	28 041	subventions d'équipement aux organismes publics	0 €
	2 805	concessions; brevets; licences	25 474 €
	281 312	CIS	-251 €
	281 351	Installations, aménagements et bâtiments publics	21 411 €
	281 531	Matériels et réseaux de transmission	24 049 €
	281 532	Réseaux d'alerte	158 380 €
	281 561	matériel mobile d'incendie et de secours	9 279 €
	281 562	Matériel d'incendie et de secours	16 911 €
	281 568	Aure matériel d'incendie et de secours	8 285 €
	281 571	Ateliers	4 464 €
	281 578	autre matériel et outillage technique	5 018 €
	28 158	autres	559 €
	28 183	Matériel informatique	1 038 €

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2013
Publication : 02/05/2013**Annexe 3 : Recettes d'investissement .**

28 184	matériel de bureau et mobilier	1 723 €
28 188	Autres	-169 €
001	Solde d'exécution reporté	1 688 981 €
021	Virement de la section de fonctionnement	-276 172 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €
TOTAL DES RECETTES		4 419 443 €

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet :

Publication : 02/05/2013

Annexe 4 : dépenses d'investissement.

CHAPITRES	ARTICLES	INTITULES	MONTANTS
	001	solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
16	1 641	Emprunts	0 €
	16 874	Autres dettes à rembourser aux communes	0 €
	2 041	Subventions d'équipement aux communes	0 €
20	2 031	Frais d'études	
	205	Concessions, droits similaires, brevets et licences	179 524 €
	208	Autres immobilisations incorporelles	0 €
21	21 711	Terrains nus	0 €
	2 115	Terrains bâtis	0 €
	21 312	centres d'incendie et de secours	0 €
	21 351	Installations, aménagements bâtiments publics	244 605 €
	21 531	Réseaux de transmissions	124 913 €
	21 532	Réseaux d'alerte	216 377 €
	21 561	Matériels roulants d'incendie et de secours	491 172 €
	21 562	Matériels d'incendie et de secours	11 240 €
	21 568	Autres matériels d'incendie et de secours	529 €
	21 571	ateliers	7 160 €
	21 578	autre matériel et outillage technique	40 101 €
	2 158	Autres	20 039 €
	2 183	Matériels informatiques	25 362 €
	2 184	Matériels de bureau et mobilier	16 979 €
	2 188	Autres immobilisations incorporelles	70 831 €
23	231 312	Immobilisations corporelles en cours - constructions	0 €
00019		SAINT JUST SAINT RAMBERT	21 000 €
00026		CDIS PLATEAU TECHNIQUE INCENDIE	-60 663 €
00031		CHAVANAY	36 663 €
00032		PERIGNEUX	3 000 €
00039		ANTARES	1 891 862 €
00040		ARTEMIS	24 000 €
00041		BIPS COMMUNIQUANTS	783 100 €

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : *[Signature]*

Publication : 02/05/2013

Annexe 4 : dépenses d'investissement.

00042		AUTRES PROJETS	271 648 €
27	275	Dépôts et cautionnement versés	
		TOTAL DES DEPENSES	4 419 443 €